

<http://www.ayn.fr/spip.php?article386>



# 21 janvier 2014, Conseil Municipal

- Démocratie locale - Conseil Municipal - Séances du Conseil Municipal -



Publication date: lundi 27 janvier 2014

---

Copyright © AYN en SAVOIE - Tous droits réservés

---

L'an 2014, le 21 janvier, à 20 heures 30.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-Charles Marcel, Maire.

Étaient présents : M. Daniel Roybin, 1er adjoint, Mme Laurence Baudry, 2e adjointe, Mme Cécile Charrière, M. Christophe Bellemin-Noël, (arrivé à 21h16), M. Michel Borrelly, M. François Gautier, M. Christophe Veuillet, conseillers.

Était excusé :

Était absent : M. Peter Tarabula, 3e adjoint.

Formant majorité des membres en exercices et pouvant valablement délibérer.

Mme Cécile Charrière a été élue secrétaire.

## **FINANCES : AVENANTS**

### **- 1 PLU : Cabinet d'urbaniste**

Le Maire expose :

Le cabinet Biays a accompagné la commune dans l'élaboration de son PLU.

Il rappelle les conditions financières du marché :

- Mission de base englobant 15 réunions pour un montant de 33009.60Euros TTC
- Chaque réunion supplémentaire facturée 400Euros HT

La facture de solde de la mission comprend 3 réunions supplémentaires.

Le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer un avenant au contrat avec le Cabinet Biays.

*Considérant la facture du cabinet Biays,*

*Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :*

- ▶ *Autorise le maire à signer l'avenant au contrat avec le cabinet Biays.*

*Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0*

### **- 2 Appartements combles de la Mairie**

**Entreprise POINT :**

Avenant en plus value : , 2386.50Euros TTC correspondant à la reprise des murs dans les escaliers Nord et Sud + plafond (isolation comprise)

**Entreprise COURRIER :**

Avenant en plus Value, 3110,40Euros TTC correspondant à :

- ▶ ajout d'une antenne collective + prises TV et fourreaux téléphone
- ▶ modification sur le nombre et les puissances des panneaux rayonnants

**Entreprise MIG :**

Avenant en plus Value : 2124Euros TTC correspondant à la confection d'un palier pour l'appartement sud + confection et pose lamellé collé pour appartement nord + réfection main courante dans les escaliers Nord et Sud

Le maire fait le point sur les dépenses pour les appartements sous combles et signale que le montant restera inférieur au marché prévu.

Considérant les éléments présentés plus haut,

*Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :*

- ▶ autorise le maire à signer ces avenants

*Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 1*

Arrivée de M. Christophe Bellemin-Noël.

**PARTENARIAT URBAIN PUBLIC (PUP)**

Le maire expose la situation des deux habitations du Bottet et la demande d'aménagement d'un réseau pluvial pour desservir les deux parcelles en question.

Il propose de signer une convention entre la commune et les deux personnes concernées pour réaliser un Partenariat Urbain Public.

Il porte à la connaissance du Conseil Municipal un devis d'un montant de 5576.00 Euros HT, sachant que deux autres chiffrages sont en cours de réalisation.

Il précise que la participation de la commune se réduit à l'aménagement du fossé pour un montant d'environ 200Euros HT et que le reste est à la charge des propriétaires.

*Après avoir délibéré, le Conseil*

- ▶ autorise le maire à signer cette convention

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

## **VENTE DE MATÉRIEL COMMUNAL**

La commune dispose d'un lot de 10 thermostats marque DANFOSS, payé sur le compte 60632, sans affectation.

Le prix d'un thermostat est de 59.68Euros TTC (voir facture)

Le Maire informe qu'un acheteur potentiel s'est fait connaître pour racheter les 10 thermostats au prix coûtant, soit 596.80EurosTTC.

*Après avoir délibéré, le Conseil*

- ▶ *autorise le maire à céder le lot de dix thermostats dans ces conditions.*

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

## **REDÉCOUPAGE DES CANTONS**

Le Maire présente le courrier du Conseil Général invitant les conseillers municipaux à faire part de leurs remarques et observations éventuelles ainsi que de leur position sur le sujet.

*Le conseil municipal oppose plusieurs arguments à ce projet :*

- ▶ *Il souhaite que toutes les communes de la CCLA soient rattachées au canton du Pont de Beauvoisin,*
- ▶ *Il s'étonne que les communes de Saint Sulpice, Saint Cassin, Vimines et Montagnole, se trouvant de l'autre côté de la montagne de l'Epine, soient rattachées au canton du Pont de Beauvoisin, alors qu'elles s'intègrent parfaitement au bassin de vie chambérien.*

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

## **SUBVENTION FANFARE**

Le maire propose d'octroyer une subvention à la fanfare l'Écho de Montbel pour sa participation aux animations communales

*Après avoir délibéré, le Conseil*

- ▶ *décide d'attribuer une subvention de 300Euros à la Fanfare de l'Écho de Montbel*

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Droit de Prémption Urbain
- VTT chemin Pallud
- Info urbanisme

Fin de séance : 22h00